

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE GARANTIE ET D'ENTRETIEN

- I. **DELAI D'INTERVENTION** : nos interventions sont programmées dans un délai de 2 à 3 semaines minimum (suivant les disponibilités et les groupements d'interventions) et elles durent principalement moins d'une journée.
- II. **PREREQUI POUR UNE INTERVENTION DE RENOVATION D'APPAREIL SANITAIRE** :
1. Tous travaux dans la salle de bain (carrelage, peintures, tapisserie, etc.) sont à réaliser avant notre intervention.
 2. La température de la pièce doit être de 18°C minimum.
 3. Nous avons besoin d'eau et d'électricité pour nos travaux, par conséquent lors de l'intervention les réseaux d'eau et d'électricité du logement doivent être en service et la bonde d'évacuation des eaux usées doit être raccordée.
 4. Avant notre arrivée, si possible enlever de la salle de bain tout ce qui est posé et pendu (bibelots, flacons, linge, accessoires, cadres, et objets posés). Ne rien retirer des meubles et armoires qui ferment.
 5. La robinetterie ne doit pas fuir. Les remplacements de robinet, bonde d'évacuation doivent être réalisés avant notre intervention ; Pas d'eau sur les éléments rénovés pendant 48 heures.
 6. Pour les appareils déjà rénovés, peints, ou pré décapé, un coût forfaitaire de décapage sera appliqué en supplément. La pièce devra rester close pendant 24H.
 7. **Tout déplacement d'un technicien sera facturé si les prérequis ne sont pas intégralement remplis le jour de l'intervention et que la société RESOBAIN n'a pas été dument prévenu au préalable par le client 1 semaine avant l'intervention.**
- III. **DUREE DE GARANTIE** : **2 ans pour la rénovation d'appareil sanitaire**, dans la mesure d'une utilisation normale.
- IV. **MODALITE DE GARANTIE POUR LA RENOVATION D'APPAREIL SANITAIRE** : Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la faite que nos techniciens interviennent à votre domicile et non dans une cabine de peinture pressurisé. Nonobstant notre professionnalisme, et l'ensemble des attentions apportées tout au long de la mise en œuvre, il se peut que des picots de poussières (présent naturellement dans l'air) se déposent sur la résine qui vient d'être appliquée. Ceux-ci ne feront pas l'objet d'un SAV, ni de retouche car ils s'estomperont dans le temps. Les tapis de bain à ventouses sont **interdits**. Ne sont pas garantis tous défauts liés à l'emploi de produits abrasifs et de chocs ou de cloques provenant d'utilisation d'eau trop chaude (plus de 50°C).
- V. **ENTRETIEN COURANT DES SURFACES TRAITÉES** : Respecter simplement les préconisations des fabricants d'appareils sanitaire, pour mémoire : Entretien à l'aide d'une éponge douce et humide avec un détergent liquide. Ne jamais utiliser de produits abrasifs tels que : poudre, éponge ou tampon abrasif ainsi que des déboucheurs en paillettes ou microbilles. Ne pas réaliser de teinture (cheveux, vêtements, etc.) dans l'appareil. Ne pas écraser de cigarette sur les appareils traités.

J'atteste M – Mme _____ avoir pris connaissance des alinéas ci-dessus et en accepte pleinement les conditions.

Date et Signature